

PONT DE FIN D'ANNEE 2018 – 2019

Vendredi 21 décembre 2018

Arrêt du travail à 15h30

Lundi 24 décembre 2018

Jour de vacances

Mardi 25 décembre 2018

Jour férié

Mercredi 26 décembre 2018

Jour de vacances

Jeudi 27 décembre 2018

Jour de vacances

Vendredi 28 décembre 2018

Jour de vacances

Lundi 31 décembre 2018

Jour férié

Mardi 1^{er} janvier 2019

Jour férié

Mercredi 2 janvier 2019

Jour férié

Jeudi 3 janvier 2019

Jour de vacances

Vendredi 4 janvier 2019

Jour à compenser en 2019

Lundi 7 janvier 2019

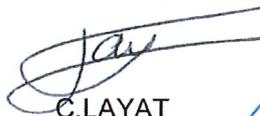
Reprise du travail

N.B : Les entreprises ont la possibilité **d'avancer** la fermeture avant le pont de fin d'année ou **de retarder** la reprise du travail après ce même pont de fin d'année, **dans le cadre de la prise de la 5^e semaine de vacances, d'entente entre l'employeur et le personnel soumis à la CCT.**

Pour UNIA


Y. MUGNY

Pour le SIT


C. LAYAT

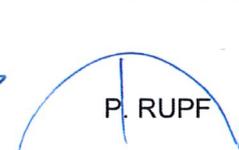
Pour SYNA


P. LEITE

Pour Jardin Suisse -
Genève


N. BLOCH

Pour le GGE


P. RUPF

Adopté le 13 décembre 2017